

## AMANÉA COMPTE FICHE PRODUIT

	GAMME	PREVOYANCE   CO	OMPTE	
Objet de la garantie	Versement d'un capital aux bénéficiaires désignés en cas de décès de l'Assuré, ou à l'Assuré lui-même en cas d'IAD; Décès ou IAD survenus pendant la période de garantie et avant l'âge limite de couverture.			
Taux d'IPP minimum	70%			
Ages Limites de souscription Ages Limites de couverture	Tout Particulier ou Professionnel âgé de plus de 18 ans et de moins de 70 ans au moment de l'adhésion. 70 ans pour le décès et 65 ans pour l'IAD			
Durée	La garantie cesse :  - A la date où l'adhérent atteint l'âge limite fixé aux conditions particulières.  - A la fin de l'année d'assurance au cours de laquelle le compte bancaire de l'adhérent est clos.  - En cas de non renouvellement pour non paiement de prime.  - En cas de défaut de paiement de la prime.  Versement aux ayants droit ou aux bénéficiaires désignés d'un capital égal à 3, 6 ou 12 fois (selon l'option choisie) la			
Options de garanties	Dans le cas où le compte de l'adhérent a moins de 12 mois à la date du décès ou de l'IAD, l'effet multiplicateur est			
	Option 1 2 3	Prestation 3 fois 6 fois 12 fois	Plafond Min 10 000 DH 20 000 DH 40 000 DH	Plafond Max 50 000 DH 70 000 DH 180 000 DH
	- Solde du compte débiteur : Après prélévement du montant du débit, le reliquat du capital est versé par CDM aux - Solde du compte créditeur : le capital est versé par CDM aux bénéficiaires désignés.			
Tarifs	Option Tarif annuel TTC			
	1 2 3		85 DH 120 DH 300 DH	
Délai de déclaration	Echelonnement du paiement de la prime : mensuel, trimestriel, semestriel ou annuel  Décès : 6 mois  IAD : 6 mois			
Exclusions	- Suicide si moins de 2 ans d'adhésion - IAD résultant de maladies ou d'accidents intentionnels - Ivresse, etc Maladies ou accidents antérieurs - Guerre, actes de terrorisme, de sabotge - Nucléaire etc. Etc.			
	Décès - Bulletin d'adhésion ou à défaut, le numéro d'adhésion			
	- Un extrait original ou une copie certifiée conforme de l'acte de décès de l'Adhérent, précisant sa date de naissance - Relevés bancaires des 12 mois précédant le décès - PV de police ou de gendarmerie en cas d'accident - Certificat médico-légal précisant la cause du décès - Certificat de vie du (des) bénéficiaire(s) - Acte d'hérédité si ayants droit - Acte de tutelle pour les enfants mineurs			
Pièces à fournir en cas de sinistre	- Bulletin d'adhésion ou à défaut, le numéro d'adhésion - Copie de la CIN de l'adhérent ou à défaut toute pièce justificative de son identité  - Rapport médical d'invalidité émanant de la CNSS pour les calariés ou calui du médacia			
	- Rapport médical d'invalidité émanant de la <del>CNSS pour les salariés ou celui</del> du médecin traitant de l'Assuré <del>pour les non salariés</del> spécifiant le taux d'IPP, l'historique, la date de début et la nature de la maladie invalidante ou de l'accident cause de l'invalidité			
	<ul> <li>Attestation de cessation d'activité pour raison d'invalidité, fournie par l'employeur</li> <li>Toute autre pièce médicale justificative jugée nécessaire pour la bonne instruction du dossier</li> </ul>			
	La preuve de l'IAD incombe à l'adhérent ou à ses ayants droit. L'état d'IAD doit être confirmé par le conseil médical de la Compagnie.			
Préavis	1 mois			